



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° XXXX/2018

Portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° _/2018 du 23 novembre 2018 fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle sur le littoral de la Vendée

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.912-31 à R.912-34 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 42/2018 du 10 septembre 2018 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Pays de la Loire ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° _/2018 du 23 novembre 2018 fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle sur le littoral de la Vendée est approuvée et rendue obligatoire.

ARTICLE 2 :

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 70/2017 du 14 décembre 2017 portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° 34/2017 du 8 décembre 2017 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle sur le littoral de la Vendée est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégation de la mer et au littoral) de Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le XXXXX

Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de la division pêche et aquaculture
Anne CORNÉE

Ampliations :

Ministère de l’agriculture et de l’alimentation (direction des pêches maritimes et de l’aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (adjoints ; division pêche et aquaculture ; division contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Préfecture du département de Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de Vendée

Centre National de Surveillance de la Pêche (CNSP – Cross Etel)

Groupement de gendarmerie maritime de l’Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Vendée (La Roche-sur-Yon)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes ; Lorient, La trinité sur Mer, La Rochelle)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.